
NOTE DE SERVICE

Destinataires : Secrétaires d'école

Expéditeur : Service des ressources humaines

Date : Le 6 décembre 2021

Objet : Nouveaux tarifs pour la suppléance occasionnelle

Bonjour,

Voici les taux pour la suppléance occasionnelle à compter du 1^{er} avril 2021:

Suppléance au primaire

60 minutes et moins	Entre 61 minutes et 150 minutes	Entre 151 minutes et 210 minutes	Plus de 210 minutes
45,61 \$	114,03 \$	159,64 \$	228,05 \$

Suppléance au secondaire

1 période	2 périodes	3 et 4 périodes
68,42 \$	136,83 \$	228,05 \$

Cours à la leçon

Classe/échelon

16-01	17-01	18-01	19-01	20-01
57,62 \$	63,97 \$	69,24 \$	75,50 \$	75,50 \$

Veillez prendre note qu'un 4 % doit être ajouté au taux indiqué.

À noter que les personnes qui sont sur la liste de priorité d'emploi plus de 3 ans auront un avantage de 6 % lorsqu'ils feront de la suppléance, cours à la leçon.

Votre équipe du Service de la paie